

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION **Élection du Procureur général pour la législature 2018-2022**

Préambule

En vertu de la lettre e) de l'art.106 de la Constitution vaudoise (Cst-VD) et de l'art. 7 de la Loi sur le Ministère public (LMPu), le Procureur général est élu par le Grand Conseil pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier suivant le renouvellement du Grand Conseil. L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection du Procureur général pour la prochaine législature judiciaire qui débutera donc le 1^{er} janvier 2018 et qui prendra fin le 31 décembre 2022.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi matin 23 août 2017 à la salle du Bicentenaire à Lausanne pour traiter de ce préavis concernant l'élection du Procureur général pour la législature 2018-2022. Elle était composée des députés suivants : M. Philippe Jobin (Président) ; Mmes Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Circé Fuchs, Valérie Induni ; MM. Jean-Luc Bezençon, Jean-François Chapuisat, Yvan Luccarini et Nicolas Suter. Mme Jessica Jaccoud était excusée pour cette séance.

La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par ses 4 experts indépendants, MM. Olivier Freymond, Louis Gaillard, Luc Recordon et Philippe Richard.

M. Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions chaleureusement.

Travail de la Commission de présentation pour préavis sur l'élection du Procureur général

Une procédure analogue aux juges cantonaux et juges cantonaux suppléants est applicable au Procureur général en place comme le prévoit l'art. 79 du Règlement de la loi sur le Grand Conseil (RLGC). Il est demandé au Procureur général s'il se représente pour une nouvelle période ou s'il désire quitter sa fonction. Au mois d'avril 2017, le Secrétariat général du Grand Conseil a donc envoyé un courrier demandant au Procureur actuel si celui-ci sollicitait une réélection à son poste pour la prochaine législature, soit celle couvrant la période de 2018-2022. L'actuel Procureur général, Éric Cottier, a confirmé dans un courrier écrit, daté du 29 mai 2017, sa volonté de solliciter une réélection à ce poste. Par conséquent, aucun appel à candidatures n'a été ouvert pour ce poste. Cette réponse a été envoyée avant le délai fixé par l'art. 79 RLGC, soit le 31 mai 2017.

La Commission de présentation a entendu le Procureur général selon les modalités d'entretien qu'elle s'est fixée au début de la législature et sur la base des documents obtenus. Ces modalités couvrent, notamment, les thèmes suivants : sa charge de travail durant la législature 2013-2017, sa vision sur l'évolution de celle-ci dans le futur, les obstacles et difficultés rencontrés ainsi que les moyens qu'il a pu mettre en place pour y remédier, les améliorations pour le fonctionnement de la justice pénale, les améliorations des nouvelles technologies liées au fonctionnement de la justice vaudoise.

Il est à noter que le travail du Procureur général, au vu des changements dus à la nature administrative de sa charge, se dirige de plus en plus vers une connaissance plus pointue du management et de la gestion des ressources humaines.

Préavis de la Commission de présentation

Les experts ont rendu un préavis unanimement positif à l'égard d'Éric Cottier, soulignant que les questions posées par la commission ont permis de montrer ses compétences professionnelles, ses qualités humaines, sa motivation qui correspondent toujours au profil requis.

Après avoir pris en compte les conclusions des experts, les membres présent-e-s de la commission ont préavisé à l'unanimité en faveur de la candidature d'Éric Cottier. Les compétences professionnelles, juridiques et personnelles du candidat ainsi que sa connaissance et sa maîtrise de la fonction actuelle ont pleinement convaincu la commission.

Conclusion

La Commission de présentation préavise unanimement en faveur de l'élection d'Éric Cottier au poste de Procureur général pour la législature 2018-2022.

Le dossier de ce candidat est à disposition des députés qui veulent le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Il sera aussi disponible sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Echichens, le 4 septembre 2017.

Le Président rapporteur :
(signé) Philippe Jobin